



COMMUNE DE CHOISY

CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT N°2026-07

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Choisy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline CECCON, doyenne.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 16/03/2026

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 16/03/2026

Membres en exercice : 19

Présents : 19

François DIZIER, Sylvie AUROY, Jacqueline CECCON, Simon DESSEIGNE, Clément FOUQUE, Anne-Laure FRANCOZ, Andréas HANDLBAUER, Killian L'HOMME, Cyril MASSON, Xavière MICHELOT, Olivier MIGUET, Gwennaelle ALEXANDRE, Aurore MOSSIERE, Cédric REGLI, Marion SAGNOL MOUSSET, Yves GUILLOTTE, Jacqueline PECORARO, Catherine LAVOREL, Michel SOCQUET-CLERC

Absents ayant donné pouvoir : 0

Absents sans pouvoir : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance : L'HOMME KILLIAN

Délibération n°2026-07 : Election du Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-7, L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7, L.2122-8,

CONSIDERANT que le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée.

CONSIDERANT que Madame Jacqueline CECCON, Présidente invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé.

CONSIDERANT que Madame Jacqueline CECCON, Présidente lance l'appel à candidature pour la fonction de Maire.

CONSIDERANT la candidature de Monsieur François DIZIER.

CONSIDERANT que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

CONSIDERANT que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote.

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A OBTENU : Monsieur François DIZIER, **19**, dix-neuf.

Monsieur François DIZIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

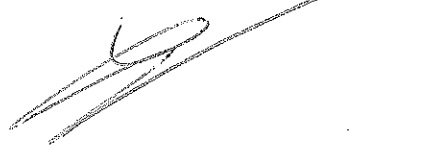
Fait et délibéré à Choisy, le 20 mars 2026
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. DIZIER', written over a horizontal line.

François DIZIER

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'K. L'HOMME', written over a horizontal line.

Killian L'HOMME

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.